

## informations sur

# Le complexe nucléaire de La Hague

La Hague est pour beaucoup synonyme de nucléaire. C'est en effet sur la partie nord de la presqu'île du Cotentin en Basse Normandie que se situe la commune de Beaumont-Hague où est implantée l'usine plutonium aujourd'hui gérée par AREVA NC. A l'origine, le but de l'usine de La Hague, construite dans les années 60, était de produire du plutonium pour la bombe atomique. A présent -c'est la version officielle - on y sépare le plutonium du reste des déchets afin de le réutiliser dans du combustible MOX (6 -7% de plutonium). Mais la quantité de plutonium obtenue excède la demande en plutonium de la France, ce qui fait qu'il s'accumule à La Hague et au bout de 5 ans, il est de toute façon impossible de le réutiliser.

Au **centre de retraitement des déchets nucléaires de la Hague** on sépare aussi les différents types de déchets nucléaires en fonction de leur activité et de leur demi-vie, afin de les stocker dans des conditions spécifiques.

Contrairement à ce que prétend AREVA NC cette opération est très risquée et dangereuse (voir la chronologie ci-dessous). Elle entraîne une quantité plus grande encore de déchets qui impliquent des pollutions nucléaires et chimiques. Une partie d'entre eux est sous forme d'effluents rejetés dans l'air et l'eau (soi-disant stratégie de dilution). Les déchets solides -qui sont aussi les plus radioactifs - doivent être stockés, il s'agit de l'uranium issu du retraitement, non recyclé, des a très hautement radioactifs et d'une longue liste de déchets radioactifs mineurs et de matériaux contaminés. En raison des risques liés au retraitement, très peu de pays le pratiquent. Par exemple, l'Allemagne a renoncé en 1989 à construire une usine à Wackersdorf et décidé... de les envoyer vers la France. En fait, Areva NC a retraité des déchets issus du monde entier (Japon, Australie, Allemagne, Italie, ...) ce qui implique beaucoup de transports de déchets nucléaires dangereux. Et ce, malgré des coûts très



élevés qui ont conduit la Suède (1984), la Belgique (2000), l'Allemagne (2005) et la Suisse (2007) à abandonner le retraitement. Actuellement (2009), Areva NC a des contrats avec l'Australie et l'Italie.

Sur le site de La Hague est aussi implanté le **Centre de Stockage** de déchets nucléaires de faible et moyenne activité à vie courte (demi-vie de moins de 30 ans en moyenne) **de la Manche (CSM)**. Le centre a été ouvert en 1967 sur un ancien marécage. Le centre est plein depuis 1994 si bien que d'autres sites ont été ouverts (Soulaines). En effet, la quantité de déchets de cette catégorie va nettement augmenter au moment du démantèlement des vieilles centrales nucléaires.

## Effluents radioactifs

Un centre de retraitement rejette une quantité d'effluents énorme. En comparaison avec une centrale nucléaire équipée de deux réacteurs de 1300 MW, La Hague rejette 172 fois plus de Carbone 14 et 13 000 fois plus d'iode (Source: Areva NC et EDF) – pour ce qui est des trois éléments dont l'impact sur l'environnement est le plus important.

## Chronologie

- 1976 La nappe phréatique sous le CSM est contaminée par du tritium radioactif (isotope de l'hydrogène) suite à une fuite.
- 15/04/1980 rupture de l'approvisionnement en électricité de l'usine, nécessaire pour le refroidissement des cuves où sont entreposés les produits de fission. accident majeur évité de justesse
- May 1890 rupture de boîte à gants à l'atelier plutonium, contamination de l'atelier et des sous-sols. Terre contaminée livrée au CSM voisin et pressée pour compactage.
- Oct. 1980 fuite de plutonium depuis le CSM dans les rivières
- 06/01/1981 incendie d'un silo de déchets nucléaires, 300 travailleurs contaminés; dans un premier temps les autorités affirment que la radioactivité n'a pas franchi les grilles du site, bien qu'un panache de radioactivité ait été détecté.
- 1995 travaux de recouvrement interrompus par décision de justice sur plainte du CRILAN pour pollution des rivières qui prennent leur source sous le site (le St Hélène et le Grand Bel), décision prolongée par la ministre de l'environnement jusqu'au rapport TURPIN

## Problèmes de sécurité

- Usine plutonium: +/- 45T de plutonium stockées à 25m de profondeur si pour une raison ou une autre il y avait un incendie, le plutonium pourrait se concentrer et atteindre la masse critique, synonyme de réaction en chaîne.
- Sous l'usine les 4 piscines où sont stockés les combustibles irradiés sont dans des hangars en tôle qui ne résisteraient pas à la chute d'un avion, l'étude Schneider a démontré qu'une telle chute provoquerait une dispersion de Césium 60 fois plus élevée que lors de l'accident de Tchernobyl. Or les lignes d'avion Roissy ↔ USA passent au-dessus.
- CSM: contamination constante des rivières au tritium depuis 1976. Le rapport Tupin (1996) constate la présence de déchets qui ne devraient pas être là tels du plutonium! De plus, les fûts de déchets entassés sont béants et 25 000 T de plomb rendent le stockage très instable. 100 Kg de plutonium sont dispersés sur le site, mais la possibilité de réaction en chaîne si le plutonium se concentre et atteint la masse critique est réelle (Masse critique 6kg).

## Revendications

- arrêter les centrales nucléaires pour arrêter de produire des déchets
- arrêter le retraitement
- gérer le stock de plutonium en le réintégrant à petites doses à des déchets difficiles à réutiliser - pour le rendre le plus possible inutilisable
- stocker les déchets en subsurface sur leur site de production EDF au lieu de les transporter
- Et pour le centre de stockage de la Manche, appliquer le rapport Turpin (réorganiser le site, consolider les fondements, renforcer la couverture)

## Résistance

- 1972 débuts de la résistance antinucléaire dans la région avec des manifestations de paysans et enseignants syndicalistes, arrêt d'un camion transportant des déchets nucléaires vers le centre de stockage.
- à partir de 1975 premières grosses manifestations contre Flamanville (5 – 7 000 pers) et création du CRILAN (comité régional d'information et de lutte antinucléaire) en Basse-Normandie qui regroupe entre 20 et 30 comités de base. (existe encore aujourd'hui)
- 1976 accord union régionale CFDT/ Crilan contre l'extension de l'usine, manifestation de 10 000 personnes devant le site, grève de 3 mois sur le site
- 1979-1980 manifestations contre l'arrivée de bateaux japonais dans le port de Cherbourg
- 1980 20 000 manifestants
- 1981 blocage d'un train de déchets irradiés allemands à Mézidon (Caen), renvoi des déchets à Biblis!

L'État s'est imposé par la force et surtout par l'argent, la contestation est aujourd'hui malgré les pollutions, minoritaire, la taxe professionnelle représente aujourd'hui 170 Millions d'euros sur la Manche!

## Plus d'informations

### sites internet:

- Sortir du Nucléaire:  
<http://www.sortirdunucleaire.org/>
- Campagne „l'héritage nucléaire de l'Europe“:  
(anglais, allemand)  
<http://www.nuclear-heritage.net>
- Gestionnaire de l'usine (AREVA NC):  
<http://www.aveva-nc.com/>

### ... Soutien

Tu peux contribuer à notre travail en participant aux activités ou bien en nous apportant un soutien financier:

*titulaire du compte:* **Greenkids e.V.**  
*BIC:* **GENO DE M 1 GLS**  
*IBAN:* **DE75 4306 0967 1101 7406 00**  
*Banque:* **GLS Bank**  
*motif:* **Nuclear Heritage**

*Ou bien: titulaire du compte:* **CRILAN / Paulette Anger**  
*IBAN:* **FR3030002059330000079436D93**  
*BIC:* **CRLYFRPP**  
*Banque:* **Credit Lyonnais**

## Organisations indépendantes

**Crilan**  
10 route d'Etang-Val | F-50340 Les Pieux | France  
[Paulette.anger@wanadoo.fr](mailto:Paulette.anger@wanadoo.fr)  
Tel.: +33 23 35 24 559 | Fax: +33 23 35 25 326

**Réseau "Sortir du nucléaire"**  
9 rue Dumenge | F-69317 LYON cedex 04 | France  
[contact@sortirdunucleaire.fr](mailto:contact@sortirdunucleaire.fr) | <http://www.sortirdunucleaire.org/>  
Tel.: +33 4 78 28 29 22 | Fax: +33 4 72 07 70 04

**responsable de publication:** campagne l'héritage nucléaire, Karl-Schmidt-Str. 4, D-39104 Magdeburg, Allemagne,  
<http://greenkids.de/europas-atomerbe/>

**fonds publics:** Le projet "l'héritage nucléaire" a été financé avec des fonds de l'Union Européenne. Le contenu du projet ne rend pas forcément compte du point de vue de l'Union Européenne ou bien de l'Agence Nationale. Celle-ci ne peut être tenue pour responsable.

